



Hôpital neuchâtelois sans fumée dès le 31 mai

La direction générale a choisi le 31 mai 2008, journée mondiale sans tabac, comme premier jour de l'application du concept « Hôpital sans fumée » valable pour tous les sites de l'Hôpital neuchâtelois. Dès cette date, plus question de fumer à l'intérieur des bâtiments. En « griller une » restera possible, mais à l'extérieur, dans des lieux désignés.

Les lieux publics sans fumée : voilà qui est dans l'air du temps. Très au-delà d'un banal phénomène de mode, l'Hôpital neuchâtelois doit faire face à ses obligations légales, d'employeur notamment.

Un hôpital se doit au surplus d'être un modèle en matière de promotion de la santé. La direction générale a donc mandaté en novembre dernier M. Jean-Claude Rouèche, directeur de l'HNE Pourtalès, pour proposer, avec une équipe de projet, un concept d'hôpital sans fumée, applicable au personnel, aux patients et aux visiteurs.

Après un large recueil de données (aspects médicaux, aspects légaux, expériences dans d'autres cantons, voire d'autres pays), l'équipe de projet, composée outre son responsable de Françoise Beyner, médecin-chef du CTR du Val-de-Ruz, François Ethier, infirmier du travail, Jean-Marc Fellrath, médecin-chef de pneumologie, Walter Gusmini, médecin du travail, Corinne Murgia, ICS de médecine, Philippe Nicoud, chargé de sécurité, Rachel Stauffer Babel de « Vivre sans fumer » et Patrik Troesch, architecte, a proposé un concept comparable à ceux appliqués par de nombreux établissements hospitaliers de Suisse romande comme le RSV (Réseau santé Valais), l'EHN (Etablissements hospitaliers du nord vaudois), le CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) et les HUG (Hôpitaux universitaires de Genève) notamment.

Sur la base du rapport final de l'équipe de projet, la direction générale a pris les décisions suivantes, qui seront appliquées dès le 31 mai :

- pas de fumée à l'intérieur des locaux de l'Hôpital neuchâtelois (à l'exception de La Chrysalide pour les patients et des locaux du Locle loués à Perreux) ;
- fumée admise à l'extérieur dans des lieux déterminés (pour les collaborateurs : uniquement pendant les pauses officielles, mais interdite devant les entrées principales) ;
- mise en place de mesures d'accompagnement tant pour les patients que les collaborateurs fumeurs ;
- comme soutien à cette position, la vente de cigarettes ne sera plus admise sur les sites (terme à négocier avec les kiosques) ;
- des sanctions seront prises contre celles et ceux qui ne les respecteront pas.

Les lieux extérieurs dans lesquels la fumée sera possible feront l'objet d'une information spécifique sur les sites dans le courant du mois de mai. La volonté de la direction générale a été de restreindre le nombre de ces endroits et de les équiper à terme d'un couvert permettant la fumée à l'abri des intempéries. Il est clair que ces abris ne seront pas opérationnels le 31 mai ; nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils le soient dès la mauvaise saison.

Une communication, interne et externe, sera effectuée dans les prochaines semaines sur les nouvelles règles applicables.

Le défi est important ; d'autres hôpitaux l'ont relevé avec succès et nous comptons sur la collaboration de chacune et chacun d'entre vous pour faire les efforts nécessaires, qui seront importants pour certains, mais dont le résultat sera appréciable pour tous. La direction générale vous en remercie d'ores et déjà.

Mesures d'accompagnement

L'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux de l'Hôpital neuchâtelois ne se fera pas sans une série de mesures d'accompagnement destinées aux patients et aux collaborateurs fumeurs.

Pour les patients

1. information des patients hospitalisés avant leur séjour, à travers la consultation de pré-hospitalisation et le guide pratique du patient ;
2. soutien soignant et médical proposé pendant le séjour par du personnel formé ad hoc ;
3. prescription de produits nicotiques de substitution.

Pour les collaborateurs

1. mise à disposition de documentation sur le sevrage tabagique ;
2. première consultation gratuite auprès de la médecine du travail pour celles et ceux qui souhaitent arrêter de fumer ;
3. traitement offert pendant deux semaines jusqu'à fin 2008.

Nouvelle politique de formation

Sur proposition de la direction générale, le Conseil d'administration a validé lors de sa dernière séance la politique de formation de l'Hôpital neuchâtelois.

La formation est une pièce maîtresse de la gestion des ressources humaines. Elle permet à chacun de progresser, elle représente un appui important à la réalisation d'un plan de carrière, plus simplement elle offre à tous l'indispensable moyen de rester efficace dans une activité professionnelle dont la technicité évolue rapidement.

La politique de formation de l'Hôpital neuchâtelois vise plusieurs buts : développer le professionnalisme, favoriser la coopération, motiver, préparer l'avenir sont les objectifs que nous devons avoir à cœur de poursuivre non seulement dans la phase délicate de construction de notre institution, mais à long terme et continuellement si l'on veut que nos patients aient toujours la garantie de pouvoir bénéficier des meilleures prestations possibles.

Une politique de formation se doit de définir également le cadre et les conditions générales de son action. Il s'agit de distinguer les différents types de formation : duale, continue, complémentaire, d'en préciser les conditions, de fixer les responsabilités et enfin d'en définir les moyens.

Le Conseil d'administration a désiré marquer sa volonté de promouvoir la formation à tous les échelons de la hiérarchie et de la rendre cohérente en mettant en évidence la relation entre les objectifs de l'institution et leurs conséquences directes sur la formation.

Cette politique sera tout prochainement à votre disposition sur notre site intranet et largement diffusée. Elle s'accompagne d'une procédure qui complète et précise le règlement de formation de la CCT Santé21.

Nous concluons en remerciant Madame Anne-Lise Oberson, Madame Valérie Delvaux et leurs équipes pour leur précieuse collaboration dans ce domaine, capital pour le développement de notre institution.

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

Commission alimentation : La « Comal »

Désormais, une commission se réunira trimestriellement pour traiter de l'alimentation des patients. Ses objectifs : proposer une alimentation saine, variée et équilibrée aux patients en fonction de leurs besoins nutritionnels et de leur état de santé ; respecter la sécurité alimentaire jusqu'au chevet du patient (HACCP) et favoriser la satisfaction des patients dans un processus continu de réflexion et d'amélioration.

La Comal est présidée par le chef hôtelier, M. Jacques Poitou. Elle est composée de représentants des différents départements et services particulièrement concernés par la problématique de l'alimentation des patients et qui en réfèrent directement à leurs directions respectives.

Ses membres sont aujourd'hui : Dresse Riana Rakotoarimanana, médecin référent en nutrition ; Laurence Schwab, diététicienne responsable ; René Vuillemin, directeur adjoint du département des soins, Thierry Fragnière, responsable cuisines et restauration, Julie Guenin, responsable hébergement et intendance et Aziza Touel, responsable des cliniciens-ne-s. La Comal associe à ses travaux d'autres personnes ressources en fonction des sujets abordés.

Parmi ses premiers sujets de réflexion on trouve l'informatisation des cartes repas, le concept des assistantes hôtelières sur les sites principaux, l'élaboration et la mise à jour de protocoles de références, pour une harmonisation et des standards de qualité identique sur l'ensemble de l'HNE.

Chambardement à la médecine du travail

Depuis le 1er mars 2008, Mme **Nathalie Steullet Wintgens** a remplacé Mme Claude Weissbrodt, démissionnaire, à un taux de 50%. Elle vient compléter l'équipe infirmière de la médecine du travail et déploiera son activité sur les sites du Val-de-Ruz et de Pourtalès.

L'équipe est constituée également de Mme **Hélène Cavanagh Leuenberger** qui s'occupe déjà du site de La Béroche en plus du site de Pourtalès. Elle est active à un taux de 70%.

M. François Ethier est employé à 100% et couvre les sites du Val-de-Travers et de Pourtalès. Il est actuellement en formation en santé du travail, à La Source à Lausanne.

Pour les sites de La Chaux-de-Fonds, de la Chrysalide et du Locle, c'est Mme **Christiane Moens** qui occupe le poste d'infirmière du travail à 100%.

PET-Scan mobile à La Chaux-de-Fonds

Grâce à une convention signée avec les Hôpitaux universitaires de Genève, un camion équipé d'un PET-Scan passera deux jours par semaine sur le site de La Chaux-de-Fonds, nous permettant d'offrir un nouveau type de prestations à la population.

L'inauguration officielle, organisée en collaboration avec les HUG, aura lieu le 20 mai à La Chaux-de-Fonds, alors que les premiers patients auront été traités début mai.

La tomographie par émission de positons (TEP ou PET en version anglaise) est une technique d'imagerie médicale complémentaire aux techniques d'imagerie médicale conventionnelles (radiologie, scanner, IRM). Elle est fondée sur l'administration d'une substance radioactive émettrice de photons gamma, dont on suit la distribution dans l'organisme avec un détecteur approprié : le PET-Scan.

Les indications principales à un tel examen sont les investigations oncologiques, les bilans d'extension oncologiques et l'évaluation des cas de récurrence. L'apport du PET-Scan à d'autres indications, neurologiques et cardiologiques notamment, est certain mais malheureusement non reconnu pour l'heure à charge de l'assurance.

Nous sommes heureux de pouvoir proposer ces prestations à la population neuchâteloise, qui n'aura plus à se déplacer hors canton.